



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 29 OCTOBRE 2020

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt à 20h30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Philippe KERNINON, Dominique POUJADE, Joël STERNENBERG, Jean-Marc BOUVET, Karl CAMPDORAS-RAGON, Bertrand CLEDEL,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Delphine AUVRAY, Sylvie COMBALIER, Maryse LASCOSTE, Béatrice PARET, Josiane ROCHER, Sandra RITTER

EXCUSE(S) :

REPRESENTÉE (S) : Quentin SAURIN (représenté par Alfred Mathieu TERLIZZI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe KERNINON

DATE DE CONVOCATION : 22 octobre 2020

M. le Maire ouvre la séance par un hommage à M. Samuel Paty, suite à son assassinat.

M. le Maire demande l'accord des élus pour rajouter un point à l'ordre du jour de cette séance :
Régularisation du domaine public – tarif.
Les élus acceptent à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la séance du 1^{er} octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Notification de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, portant sur le phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols pour l'année 2019 pour la commune.

- Remerciements pour les condoléances suite au décès de M. Jean-Luc Lambert.
- Lettre de remerciement suite à l'attribution d'une subvention à l'Association pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs de la Corrèze.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Isabelle Cépède-Lascoste :

Adressage

Le groupe d'élus a bien avancé sur le sujet et l'attribution des noms des rues va bientôt pouvoir être validée.

Suite à la réunion avec les habitants des Barrières Hautes, des Barrières Basses et de Penoutou, il a été proposé des noms de rue pour ces quartiers :

- Penoutou : Impasse du Camino,
- Barrières basses : noms d'arbres,
- Les Malaudes : Chemin du Verger,
- Barrières hautes : les élus avaient proposé des noms d'arbres fruitiers, mais les habitants souhaitent mettre des noms de poètes.

Après discussion, les élus valident, à la majorité, la proposition des habitants pour les noms de poètes pour les rues des Barrières hautes.

Mme Bouat a proposé d'attribuer le nom d'une rue à Antoine Lescure, ancien enseignant de l'école publique, et à Marie Bach, ancienne enseignante de l'école de filles (école privée).

La commission a suggéré de dénommer la Place des écoles au profit de Place Marie Bach et la Rue de la Mairie à celui de Rue Antoine Lescure.

Après discussion, les élus valident, à la majorité, la dénomination de la Rue des écoles pour Rue Antoine Lescure et la Rue de la Mairie pour Rue Marie Bach.

Maryse Lascoste :

Commission Tiers-lieu et Lien social

Une réunion a eu lieu avec un petit groupe de jeunes (7) pour réfléchir sur ce dont ils auraient besoin aujourd'hui pour l'intégrer au projet regroupant le foyer rural, la salle Oasis et l'ancienne vigne.

Il en est ressorti : un grand écran et un mur d'expression.

Il leur a été proposé, s'ils le souhaitent, de se réapproprier l'Oasis dès les vacances de Noël, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur à cette date.

Le groupe de jeunes va travailler sur le règlement intérieur précédent et fera des propositions.

Une réunion est à prévoir avec les associations de la commune, pour ensuite regrouper les propositions des jeunes et des associations pour faire avancer le projet.

Dominique Poujade :

SIEA Alvignac-Montvalent

Les tests pour le raccordement aux eaux pluviales ont été réalisés dans les lotissements Les Promenades et la Clefs des Champs. Toutes les habitations sont bien raccordées, sauf une.

En ce qui concerne le Mas de Benne, des travaux vont être effectués par le propriétaire pour la maison qui est mal branchée. Toutefois, il reste encore des habitations non raccordées correctement ce qui entraîne une accumulation des eaux pluviales au même endroit ce qui engendre un problème d'écoulement.

Des tests seront réalisés dans le quartier du Coustalou.

Station pompage Montvalent : la réfection de la toiture reste à faire, mais du fait d'un câble électrique qui passe au-dessus du toit et de son emplacement dans une vallée classée, il faut voir avec les services concernés ce qu'il est possible de faire.

Travail des agents

- Source Salmière : un nettoyage a été réalisé aux abords du Kiosque à Bouillon et sur le mini-golf.
- Cimetière et Monument aux Morts : le nettoyage a été effectué.
- Place du Marché : le couronnement du muret a été mis en place. Les angles étant un peu saillants, il faut se renseigner s'il est possible de les arrondir sans abîmer la pierre.
- Eclairage public : l'entreprise Gabrielle vient demain pour remplacer les ampoules défectueuses. Cependant, dans le quartier des Barrières Hautes, 2 ampoules ne seront pas remplacées car le changement des lampadaires est prévu dans les prochains jours. En ce qui concerne l'éclairage public du clocher de l'église, les lampes sont difficiles à se procurer.
- Ecole publique : les robinets commandés pour le remplacement des anciens ne conviennent pas. Ils seront à échanger avec le fournisseur. L'arbre du 11 novembre sera planté derrière l'école : ce sera un murier blanc.
- Signalisation verticale : les panneaux « stop » ont été reçus et seront installés prochainement. Les arrêtés correspondant seront pris.
- Réunion voirie Cauvaldor : tous les ans Cauvaldor fait des travaux de voirie, pour information chaque route est refaite en moyenne tous les 30 ans. Aujourd'hui il faut choisir les routes à proposer pour le programme 2021. Chaque commune doit prévoir la réfection d'1 km : proposition de la route de Cantecor.

Josiane Rocher :

Elle a participé à plusieurs groupes de travail déjà présentés : adressage, tiers lieu. La Commission Patrimoine de Cauvaldor était surtout une réunion de présentation.

Sandra Ritter :

Elle a participé à divers groupes de travail : adressage, lien social qui ont déjà été abordés. Les propositions de colis pour les Aînés sont en cours.

Delphine Auvray :

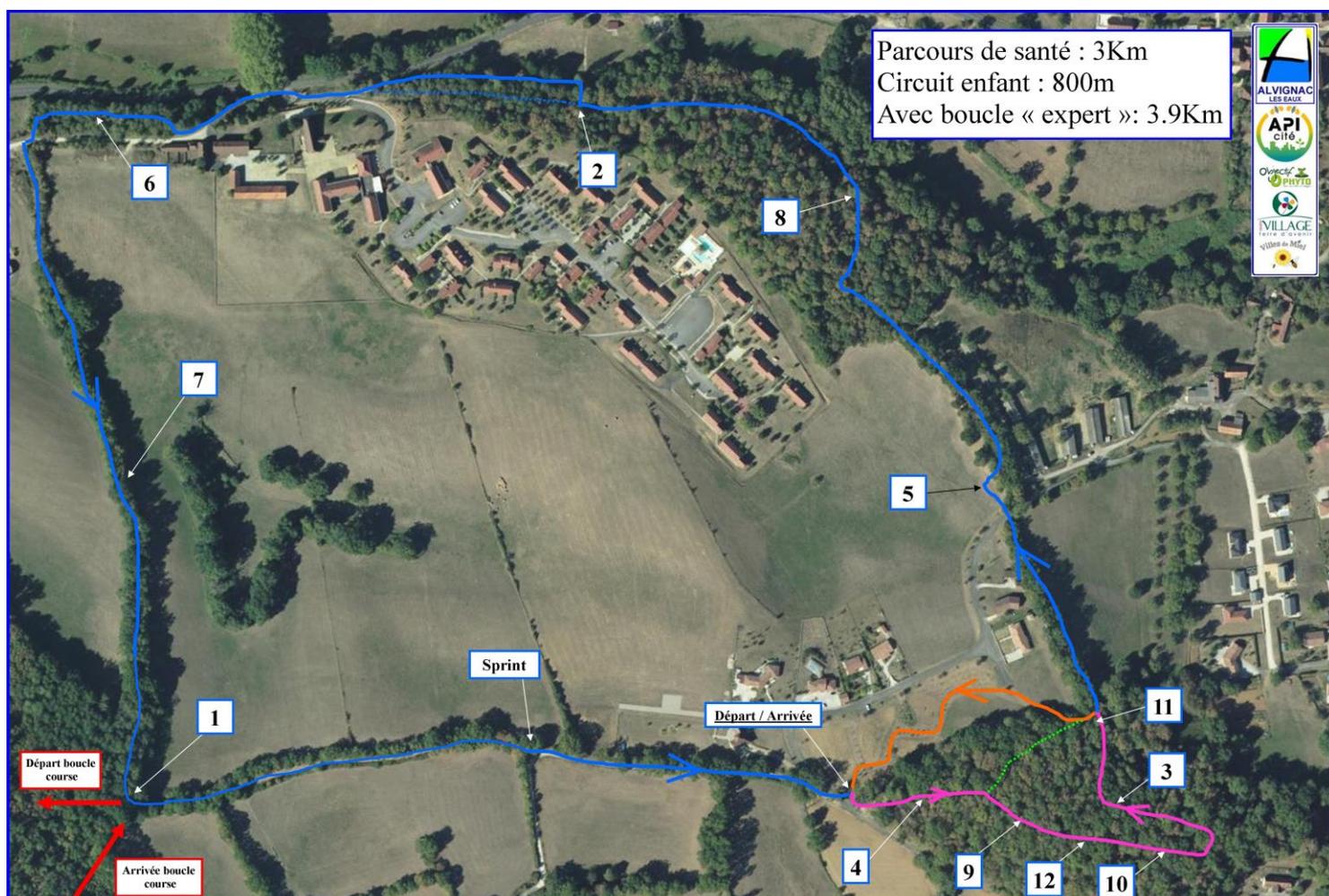
Elle a participé à plusieurs groupes de travail déjà présentés.

Karl Campdoras-Ragon :

Parcours de santé

Le positionnement des agrès reste à valider.

La carte suivante présente le projet de mise en place de ce parcours de santé :



Après cette présentation, les élus valident ce positionnement des différents agrès.

Chèque commerce

Le Maire a présenté très rapidement ce projet lors d'une réunion avec les services de Cauvaldex pour d'autres sujets. Il faudra revoir avec eux pour la gestion de ce projet.

La participation des bénéficiaires reste à voir.

Ce dossier sera approfondi dès janvier 2021.

« Commerce Laubadère »

Le but est de trouver des idées pour obtenir des subventions.

Création d'un magasin de producteurs :

- la Fromagerie d'Alvignac est d'accord pour mettre ses produits à la vente,
- le GAEC de Raillette n'est pas intéressé.

M. Bonizzoni s'est renseigné sur Bretenoux où il y a ce type de commerce : il s'agit d'une SARL avec 15 associés (les producteurs exposants). Ils ont environ 160 produits, font un chiffre par étiquette sur caisse et ont chacun un pourcentage sur les ventes.

Il y a un employé pour la boutique.

Une association pourrait également gérer ce commerce mais ce serait plus compliqué pour la gestion.

Le but est d'avoir un commerce ouvert à l'année.

Une annonce sera à passer sur le Bon coin, Notre village et SOS Village.

Béatrice Paret :

RGPD

Elle a participé à une réunion en visioconférence.

La démarche est intéressante mais demande un investissement important en matière de temps passé pour remplir les bases de données.

La première étape est de désigner un délégué à la protection des données (DPD). Cela a été fait en 2018 en désignant le CDG 46 comme DPD « personne morale » de la collectivité.

Il convient de vérifier si une convention a été signée ou s'il faut le faire maintenant.

La démarche consiste en la tenue de registres, à revoir la manière de demander et diffuser l'information. Cela doit se faire en douceur, mais c'est une obligation à laquelle on ne peut pas déroger.

Adressage

Elle a contacté la commune de Rocamadour pour savoir si un nom de rue avait été donné aux routes limitrophes entre les communes. Elle attend un retour.

Bertrand Clédel :

Eclairage public

Le devis de réparation des portes des coffrets est en cours.

Jean-Marc Bouvet :

Commission Urbanisme de Cauvaldor

Lors de la première réunion les différents services ont été présentés. Deux vont être créés : un service foncier (sur l'énergie PCAET) et un service habitat (étude sur l'habitat non occupé).

105 projets sont reportés d'année en année, il faut donc prioriser.

Le schéma directeur sur les déplacements doux est à l'étude pour le futur PLUi-H qui devrait être approuvé en juin 2022.

SDAIL

Il a été audité par des étudiantes qui font une étude sur le SDAIL.

Maison d'Accueil Familial (MAF)

Il a pris contact avec la Vice-Présidente de la Région pour les dossiers de subventions pour ce projet.

Philippe Kerninon :

Agenda 2030

La réunion du groupe de travail prévue le 03/11 est annulée au vu des mesures sanitaires actuelles.

Le dossier de candidature « Territoires engagés pour la nature » a été envoyé.

La commune a obtenu « une hirondelle » de plus : l'Association Nationale Notre Village et les membres du jury du Comité National de Labellisation et d'Évaluation réunis le 27 Novembre 2019 à Paris, ont prolongé le label « Notre Village Terre d'Avenir » et décerné une « hirondelle » supplémentaire, afin de récompenser la qualité de l'Agenda 2030 programme 2 de la commune. Ce label met en valeur les efforts en faveur du développement durable au niveau de la protection de l'environnement, de l'amélioration de la qualité de vie des communes sans oublier l'importance du développement économique du territoire.

Commission Développement durable Cauvaldor

Il s'agissait de la première réunion où il y a une présentation avec beaucoup d'informations données.

SIVU l'Etoile

Le chapiteau de la commune sera installé dans la cour de l'école pour le 15/11.

Le spectacle de Noël des écoles du RPI ne sera pas réalisable dans sa forme habituelle car il n'est pas possible de réunir tous les élèves dans une même salle.

Une réunion a été organisée avec les élus de chaque commune pour trouver une solution :

- Alvignac : ne fera pas son goûter/spectacle avec les enfants de la commune.
- Rocamadour : souhaite organiser la traditionnelle distribution de cadeaux aux enfants de la commune, mais pas de spectacle.
- Miers : une après-midi intergénérationnelle était prévue mais sans certitude de son maintien.
- Padirac : pas d'animation.
- Rignac : spectacle et distribution d'un gouter individuel.

Il a donc été proposé de faire :

- un spectacle à Rocamadour, au Mille Club pour l'école de Rocamadour,
- un spectacle à Alvignac pour les écoles d'Alvignac et de Miers (un groupe le matin et un l'après-midi).

L'école privée d'Alvignac a déjà prévu une animation.

Il faut se renseigner auprès de la Préfecture sur les conditions d'organisation d'un spectacle au foyer rural. (la date serait vers le 15/12 à condition que la troupe du spectacle soit disponible).

Vu la situation financière de l'APE qui n'a pas pu organiser de manifestations cette année pour récolter des fonds, le SIVU leur apportera une aide.

En ce qui concerne le remplacement d'un agent des écoles suite à son prochain départ à la retraite, un recrutement est en cours : 3 demandes, un abandon, donc il faut choisir entre deux candidates. Le choix sera fait très prochainement.

Communication

Bulletin annuel : les premiers articles arrivent.

S. Ritter aidera Ph. Kerninon dans la réalisation.

Il faudra prévoir l'achat de 400 masques pour l'insertion sur la page de garde du bulletin.

Sylvie Combalier :

Lien Social

Travaille sur le « panier de Noël » pour les personnes âgées.

Comme annoncé, le spectacle de Noël de la commune est annulé.

Vu la période de reconfinement, les appels aux personnes âgées vont se remettre en place.

Anciens combattants : une réunion est prévue ce samedi pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre. L'association communale a été dissoute.

Correspondant Défense

Une réunion était prévue le 26/11, mais elle risque d'être déprogrammée.

Commission Petite enfance Cauvaldor

Elle a participé à la première réunion où elle a constaté que l'assemblée se constituait d'une majorité de femmes !

Deux projets sont en cours : la création d'une micro-crèche sur Sousceyrac (beaucoup de naissances) et la crèche de Gagnac est déplacée sur Bretenoux.

Joël Sternenberg :

Travaille également sur le lien social : pour information, les aînés ont annulé toutes les activités en cours.

Commission culture Cauvaldor

Date reportée.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Grand Hôtel

Le 19/10 un rendez-vous a eu lieu chez le notaire de Martel avec un juriste de Cauvaldor.

Cauvaldor souhaite toujours acquérir ce bâtiment, mais reste le problème du propriétaire qui n'est pas présent.

Le notaire a fait un courriel à M. Poulain pour lui indiquer que Cauvaldor est toujours intéressé et il semblerait accepter l'offre.

Attente d'un retour du notaire sur la suite de la procédure.

Mme la Sous-Préfète a été reçue à la Mairie pour discuter des conséquences importantes de la sécheresse sur une maison d'habitation et du Grand Hôtel. Elle s'est rendue compte du réel danger de cette propriété.

5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Néant.

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COTE ROUSSE

Le Maire présente le compte administratif 2019 du budget annexe pour le lotissement « Côte Rousse ».

C'est un compte de clôture. Tous les travaux sont terminés et tous les lots sont vendus.

Le Maire quitte ensuite la séance pendant le vote du compte administratif.

I. Cépède-Lascoste, adjointe, désignée par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe pour le lotissement « Côte Rousse ».

7) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

I. Cépède-Lascoste, adjointe déléguée, présente aux élus le projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Il précise clairement les horaires d'ouverture, les règles d'utilisation de ce service et les modalités de prêt des documents. L'adhésion est gratuite.

Ce règlement intérieur sera affiché dans la bibliothèque.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- donnent leur accord pour l'instauration du règlement intérieur tel que présenté ci-dessus,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

A. Terlizzi rappelle aux élus la volonté de la municipalité d'apporter un soutien aux associations extérieures à la commune qui accueillent les ressortissants Alvignacois. Le but de cette aide est de favoriser le tissu associatif et de soutenir l'action des bénévoles au-delà des strictes limites géographiques communales.

Il informe également les élus que des subventions peuvent être attribuées à titre exceptionnel pour des associations ayant des activités particulières ou en cas d'évènement non prévu initialement.

M. le Maire présente le projet d'attribution des subventions exceptionnelles pour 2020 :

- | | |
|---|------------|
| - Les Amis de la Source : | 100,00 € |
| - Le Moulin à musique : | 500,00 € |
| - Les Croqueurs de Pommes : | 100,00 € |
| - Communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes : | 1 000,00 € |

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident l'attribution de subventions exceptionnelles pour un montant total de **1 700.00 €**,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9) RENOUVELLEMENT DE BAIL « CAMP DE GRAULAT »

A. Terlizzi rappelle aux élus que des parcelles communales sont louées à des particuliers pour en exploiter la terre.

Aujourd'hui il s'agit de renouveler le bail à ferme du « Camp de Graulat ». Ce bail est conclu entre la commune et M. Bernard BALAYSSAC, domicilié à Alvignac « Le Pinquié ».

Suite à son départ à la retraite, son fils Nicolas BALAYSSAC, associé du GAEC du CAUSSE NU, demande la reprise de ce bail.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident de louer la parcelle AK 183 au « Camp de Graulat » à M. Nicolas BALAYSSAC pour une somme annuelle de quarante-cinq euros,
- autorisent le maire à signer avec lui un bail d'une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

10) AIDE FINANCIERE - PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU

La commune est engagée, depuis de nombreuses années, dans une démarche environnementale alliant les actions communales directes aux actions de soutien en faveur des initiatives privées.

C'est ainsi qu'en 2005 les élus avaient délibéré pour attribuer des aides financières dans le cadre de l'installation d'un chauffe-eau solaire ou d'une citerne.

Il convient aujourd'hui de réactualiser ces aides afin de mieux correspondre aux coûts actuels de ces installations.

Ainsi, après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité :

- d'octroyer une aide de 500 € pour l'installation d'un chauffe-eau solaire,
- d'apporter une aide financière de 30 € par mètre cube pour l'installation d'une citerne pouvant aller de 1 à 20 m³,
- d'attribuer ces aides, après accord préalable de la commune, sur présentation de facture et une fois par foyer,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

11) ATTRIBUTION DU LOT 03 « BARDAGE BOIS » - MARCHE DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE MULTI ACTIVITES

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération 2020.40 du Conseil Municipal du 27/08/2020,
Vu la délibération n° 2020.45 du Conseil Municipal du 01/10/2020,
Vu l'avis de la commission d'ouverture des offres du 29/10/2020,

Dans le cadre du projet de construction d'un Espace Multi-Activités pour lequel le coût total des travaux estimé est de 1 320 740,00 € HT soit 1 584 888,00 € TTC, les travaux sont répartis en plusieurs lots dont les estimatifs sont :

LOT 01 - TERRASSEMENT – VRD	214 200,00 €
LOT 02 - GROS ŒUVRE	331 120,00 €
LOT 03 – BARDAGE BOIS	56 950,00 €
LOT 04 – ETANCHEITE	63 870,00 €
LOT 05 – CHARPENTE METALLIQUE – SERRURERIE	58 850,00 €
LOT 06 – MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	41 970,00 €
LOT 07- MENUISERIE INTERIEURE BOIS – EQUIPEMENTS	108 550,00 €
LOT 08 – PLATRERIE – FAUX PLAFOND	63 940,00 €
LOT 09 – ELECTRICITE CF & cf	133 870,00 €
LOT 10 – CHAUFFAGE PAC – VMC	109 000,00 €
LOT 11 – PLOMBERIE – SANITAIRE	33 480,00 €
LOT 12 – MATERIEL DE CUISINE	29 440,00 €
LOT 13 – SOL DUR – FAIENCE	39 220,00 €
LOT 14 - PEINTURE	18 280,00 €
LOT 15 – CLOISON AMOVIBLE	18 000,00 €

La procédure de marché retenue a été une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 27 et 59 du décret n°2016-360.

Les critères retenus lors de la consultation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique des prestations : 60%

L'ensemble des lots de ce marché, hormis le lot 03, ont été attribués lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020 (délibération n°2020.45), le lot 03 ayant été déclaré infructueux.

Suite à la relance du marché pour le lot 03-Bardage bois, la Commission d'ouverture des offres s'est réunie le 29/10/2020 pour le rendu de l'analyse des offres par le maître d'œuvre ce qui a donné lieu au classement suivant :

Entreprise retenue

LOT 03 – BARDAGE BOIS	DE NARDI	53 265,00 € HT
-----------------------	----------	----------------

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'attribution du lot 03 « Bardage Bois » du marché de construction de l'Espace Multi-Activités selon le tableau suivant :

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT DU MARCHÉ
LOT 03 – BARDAGE BOIS	DE NARDI	53 265,00 € HT
Soit un montant total du marché de 1 306 049,46 € HT		

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident :

- d'attribuer le lot 03, à la proposition la mieux classée selon les critères d'attribution et conformément à l'avis de la commission d'ouverture des offres, comme représenté dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce marché de travaux.

12) REGULARISATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIF

A. Terlizzi rappelle aux élus que, lors de la séance du 1^{er} octobre 2020, il a été décidé de procéder à la régularisation concernant la délimitation du domaine public entre la parcelle AE 273, propriété de Mme Danièle ARNAL, et l'alignement avec le domaine public.

Suite à cette délibération, il convient de la compléter en déterminant le prix de cession du terrain revenant à la commune : après division, une partie de cette parcelle (289 m²) reviendra à la commune, afin de régulariser le domaine public existant.

Il est convenu entre Mme Arnal et la Commune, que les frais engagés dans cette procédure (bornage, achat terrain, frais de notaire) seront partagés pour moitié entre les deux parties.

Les élus, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décident :

- de procéder à cette régularisation et d'acquérir la partie de la parcelle de 289 m² au prix de 17,43 € le m², soit 5 037,27 € divisé par deux, soit 2 518.63 € pour chacun,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

13) QUESTIONS DIVERSES

Les Malaudes

Il y aurait un acquéreur potentiel pour la parcelle communale AD 274.

Cette vente serait possible mais dans l'immédiat, il n'y a pas de certitude.

DETR 2021

Au vu des sujets proposés, il est suggéré de monter un dossier de demande de subvention pour la réfection du terrain de tennis.

Panneaux pour l'Oasis des Abeilles

Une proposition d'achat de 16 panneaux informatifs est présentée.

Les élus optent pour des panneaux en PVC 5mm pour un coût de 512 € HT.

Projet Clément Bouysse

Il lui a été répondu qu'il n'était pas possible de rejeter les eaux dans un terrain proche de la Source Salmière et que pour un empiérement il faudra d'abord avoir recours à un géomètre pour connaître les limites exactes de son terrain.

En ce qui concerne l'achat d'un terrain communal, il doit faire une demande écrite à la mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 26 Novembre 2020 à 20h 30 au Foyer rural.

Fin de séance à 00h15

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

ISABELLE CEPEDE-
LASCOSTE

PHILIPPE KERNINON

DOMINIQUE
POUJADE

JOEL STERNENBERG

JEAN-MARC BOUVET

KARL
CAMPDORAS-RAGON

BERTRAND CLEDEL

QUENTIN SAURIN

DELPHINE AUVRAY

SYLVIE COMBALIER

MARYSE LASCOTE

BEATRICE PARET

SANDRA RITTER

JOSIANE ROCHER